

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

Genève

جنيف

**DECLARATION DE
MONSIEUR MOHAMED AUJJAR,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
Du Royaume du Maroc
Devant
La Réunion Informelle d'Experts sur les Systèmes
d'Armes Létaux Autonomes (SALA)
Débat général**

Genève, le 11 Avril 2016

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession, pour la deuxième fois consécutive, à la présidence de la réunion informelle d'experts sur les Systèmes d'Armes Létaux Autonomes (SALA). Nous apprécions hautement la qualité des débats que vous avez présidés l'année dernière. Ces débats ont été fructueux et ont permis un échange de vues constructif sur des questions importantes ayant trait aux aspects juridique, militaire, humanitaire, éthique, sociologique et opérationnel des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC).

Nous sommes confiants que la présente réunion, sous votre présidence, nous permettra d'approfondir davantage notre réflexion et de renforcer notre compréhension commune sur ces questions.

Je saisi cette occasion pour vous remercier également pour votre document à réflexion qui nous sera très utile et qui pourra nous aider à concentrer notre travail tout au long de cette semaine.

Monsieur le Président,

L'implication des Hautes Parties Contractantes ainsi que de la société civile, depuis 2013, dans les débats sur les SALA dans le cadre de la CCAC n'est qu'un témoignage saillant de la pertinence et de l'importance accrue que revêt cette thématique. Nous saluons dans ce cadre l'engagement des Hautes Parties contractantes à poursuivre, pour la troisième année consécutive, notre débat sur les Systèmes d'Armes Létaux Autonomes.

En effet, les deux réunions précédentes nous ont permis de développer des vues communes sur certaines questions relatives aux SALA. Ainsi, il nous semble que la majorité des participants se sont engagés en faveur du renforcement du droit international humanitaire et plaidé pour la conformité au Droit International lors de développement ou du déploiement des SALA.

Ma délégation, et dans un souci de prévenir tous risques intrinsèques à la violation du droit humanitaire que pourraient provoquer les SALA, estime que le respect du droit international humanitaire doit être pris en compte dans le développement de ces systèmes d'armes. Elle tient à souligner, à cet égard, l'importance de ce débat et l'engagement de nous tous en vue d'approfondir nos discussions dans la perspective d'apporter des réponses juridiques appropriées pouvant contribuer à encadrer l'apparition, la mise au point, l'acquisition et l'emploi des SALA.

Monsieur le Président,

Il semble que la majorité s'accordait, lors des deux réunions informelles précédentes, pour souligner la nécessité de maintenir sous contrôle humain les fonctions essentielles des systèmes d'armes létaux. En effet, les SALA, comme l'indique leur

nom, sont des systèmes d'armes qui, une fois activés, peuvent sélectionner et attaquer des cibles sans intervention humaine. Or, ma délégation est d'avis que les SALA doivent être conçus de façon à impliquer des responsables humains et insiste que le contrôle humain effectif doit être toujours présent dans les cas des SALA. Pour ma délégation, la notion de responsabilité humaine demeure centrale et mérite une attention particulière, car, du point de vue moral, il est inconcevable d'admettre que des armes autonomes auraient le pouvoir de décider de la vie ou de la mort d'un être humain ou qu'on confie la décision de vie ou de mort à un système autonome.

Certes, l'évolution rapide et la sophistication de cette nouvelle technologie risquent de distancer les êtres humains de la chaîne de décision et de responsabilité. Or, le système de responsabilité juridique demeure, pour ma délégation, un point fondamental. Les SALA ne pouvant, en aucun cas, être tenus responsables de leurs actes, il est donc judicieux de creuser la réflexion sur le contrôle humain effectif, d'une part, et de définir les responsabilités humaines pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes en cas de violation du droit international, d'autre part.

Monsieur le Président,

Nous partageons le point de vue que ce genre d'exercice permettra de créer les conditions propices pour développer une compréhension commune sur la question des SALA. Parmi l'un des sujets cruciaux soulevés dans votre document à réflexion, la définition des SALA, nous semble-t-il, demeure un chantier important à investir afin de mieux cerner le champ et la portée du développement et de l'usage de ces nouvelles armes, qui posent des questions d'éthiques, de droit international et de droit international humanitaire. A cet égard, nous souhaitons qu'une approche constructive puisse être adoptée en vue de pouvoir ensemble jeter les bases nécessaires à l'élaboration d'une définition précise qui pourrait nous aider à mieux comprendre la nature de ces nouvelles armes dont l'emploi doit se conformer avec les règles fondamentales du droit international.

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, ma délégation tient compte de la complexité du sujet des SALA et de la difficulté d'apporter des réponses dans l'immédiat, mais demeure, toutefois, confiante que, sous votre leadership et votre doigté diplomatique, notre réunion creusera davantage toutes ces questions pertinentes en vue de développer une compréhension commune de ces nouvelles technologies et de leurs implications, d'une part, et d'identifier les éléments pouvant faire l'objet d'un commun accord et ceux nécessitant plus de réflexion et de discussion, d'autre part.

Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation dans cette perspective.

Je vous remercie.